



PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION

7 DÉCEMBRE 2020

DEUXIÈME RENCONTRE ORDINAIRE VIRTUELLE

Séance virtuelle
ordinaire
7 décembre 2020

Étaient présents :

Membres parents d'un élève

Madame Susanne Trachsel, district Ouest

Monsieur Richard Bilodeau, district Centre-Ouest

Monsieur Djama Ahmed, district Centre-Est

Monsieur Arona Bathily, district Est

Madame Julie Boisvert, district Nord

Membres du personnel scolaire

Madame Christelle Élément, représentante personnel de soutien

Madame Mylène Larocque, représentante membre professionnel

Monsieur Simon Leclair, représentant cadre d'établissement

Madame Isabelle Lemay, représentante cadre scolaire

Madame Édith Lacasse, représentante membre enseignant

Membres représentants de la communauté

Monsieur Raïmi Osseni, expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines

Monsieur Dominique Kenney, expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles

Madame Marie Trouis, personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel

Monsieur Jean-Charles Gendron, personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires

Madame Yanika Whiteman, personne de 18 à 35 ans

Étaient également présents :

Madame Nadine Peterson, directrice générale

Monsieur Stéphane Lacasse, directeur général adjoint

Monsieur Rémi Lupien, directeur général adjoint à l'administration

Madame Nathalie Bédard, directrice générale adjointe

Madame Caroline SauvÉ, directrice du Service du secrétariat général et des communications

Présence de participants du public

Monsieur Simon Dostie-Cormier, président du Syndicat du soutien scolaire de l'Outaouais (SSSO-CSQ)

Monsieur Jonathan Brulotte

Monsieur Simon Lajoie

Monsieur Daniel Leblanc, journaliste au journal Le Droit

Représentant de CBC Ottawa

1. Ouverture de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constat du quorum.

L'ouverture de la séance est proposée par Monsieur Richard Bilodeau, et appuyée par Madame Yanika Whiteman.

Il est 19 heures 31 minutes.

Adoptée à l'unanimité

Résolution

C.A.-20-21-021

2. Adoption de l'ordre du jour

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Madame Édith Lacasse et appuyée par Monsieur Djama Ahmed avec l'ajout du point suivant à autres sujets :

12.1 Modification des membres au comité de vérification et au comité des ressources humaines;

Et modification des points suivants :

- 9.9 Soumissions – Projet - « Reconstruction – École secondaire Mont-Bleu » est remis à l'ordre du jour et sera traité.
- 10.1 Adhésion au mandat du centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) relatif à l'acquisition d'équipement de laboratoires créatifs et produits innovants, le sujet est ajourné.

Adoptée à l'unanimité

Résolution

C.A.-20-21-022

3. Adoption du procès-verbal

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 19 OCTOBRE 2020

L'adoption du procès-verbal du 19 octobre 2020 est proposée par Julie Boisvert et appuyée par Monsieur Dominique Kenney.

Adoptée à l'unanimité

Résolution

C.A.-20-21-023

4. Rapport de la
présidence du
conseil
d'administration

4 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Richard Bilodeau remercie tout le monde de se joindre à la réunion.
Il indique que nous avons un automne occupé.

Il souhaite la bienvenue aux invités et il rappelle à tous qu'une fois qu'ils ont rejoint la rencontre il est de mise de mettre son appareil en sourdine lorsque l'on n'intervient pas.

Monsieur Bilodeau demande aux participants désirant intervenir pendant la rencontre d'ouvrir leur caméra, de lever la main et d'éviter d'utiliser le clavardage.

5. RAPPORT DE GESTION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

5.1. Nouvelles du
CSSPO

5.1. NOUVELLES DU CSSPO

Madame Nadine Peterson fait un suivi de l'état la situation de la COVID-19 au CSSPO. Elle indique qu'il n'y a pas d'éclosion.

Au Service des ressources matérielles, le personnel semble satisfait des changements apportés et Mme Peterson indique que l'équipe est maintenant presque complète.

5.2. Reddition de
compte

5.2 REDDITION DE COMPTE

Mme Peterson présente le document de reddition de compte et explique que la situation a changé.

6. Période
d'intervention du
public

6. PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC

- Monsieur Simon Dostie-Cormier, président du Syndicat du soutien scolaire de l'Outaouais (SSSO-CSQ) s'adresse à l'assemblée. Il félicite les membres élus. Il indique qu'en ces temps de COVID-19, le personnel de soutien scolaire souffre d'épuisement et que nous devons réagir devant l'urgence de la situation et qu'il faut davantage valoriser le travail effectué puisque nous sommes face à un exode du personnel.

Il demande qu'il y ait possibilité d'ajouter, en fin de rencontre, une période de réaction du public.

Il demande que le conseil lui envoie une réponse écrite.

- Monsieur Jonathan Brulotte, représente un groupe informel de parents qui ont vécu des situations au CSSPO. Il s'adresse à l'assemblée pour demander une rencontre plus formelle avec le conseil d'administration.

Il désire une réponse écrite à sa demande de rencontre formelle

7.Suivis des procès-
verbaux

7. RECOMMANDATION DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

7.1 ADOPTION – RÉVISION DU RENSEIGNEMENT GÉNÉRAL « DÉCRET D'ÉTABLISSEMENT (01-05-00) »

Considérant la nécessité de réviser le *Renseignement général – Décret d'établissement* du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (01-05-00) afin de se conformer aux modifications à la *Loi sur l'instruction publique* suite à l'adoption du projet de loi 40 « *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* » le 8 février 2020;

Considérant la consultation effectuée auprès du comité consultatif (CCG) de gestion le 17 novembre 2020;

Considérant la consultation effectuée auprès du comité de gouvernance et d'éthique le 16 novembre 2020;

Considérant la recommandation effectuée par le comité de gouvernance et d'éthique;

Il est proposé par Monsieur Simon Leclair, appuyé par Madame Isabelle Lemay et résolu que le Conseil d'administration adopte la révision du Règlement général – Décret d'établissement (01-05-00) tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

Résolution

C.A.-20-21-024

7.2 ADOPTION – RÉVISION DE LA POLITIQUE SUR LES CRITÈRES DE RÉPARTITION ET D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES (20-11-20)

Considérant la *Politique sur les critères de répartition et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires* (20-11-20) » modifiée le 12 décembre 2018, C.C-18-19-066;

Considérant que la *Politique sur les critères de répartition et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires* du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (20-11-20) est révisée afin de tenir compte des modifications à la *Loi sur l'instruction publique* suite à l'adoption du projet de loi 40 « *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* » le 8 février 2020;

Considérant les consultations menées, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, auprès du comité de parents le 13 octobre 2020 et du Comité consultatif de gestion le 20 octobre 2020;

Considérant les commentaires reçus de ces instances à la suite de ces consultations;

Considérant l'analyse du projet de révision effectuée par le comité de gouvernance et d'éthique le 16 novembre 2020;

Considérant la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique;

Il est proposé par Madame Isabelle Lemay, appuyé par Monsieur Raïmi Osseni et résolu que le conseil d'administration adopte la *Politique sur les critères de répartition et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires (20-11-20)* tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

Résolution

C.A.-20-21-025

7.3 ADOPTION – RÉVISION DE LA POLITIQUE FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE SÉJOUR ET DE REPRÉSENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (60-30-20)

Considérant la nécessité de revoir la Politique - Frais de déplacement, de séjours et de représentation des membres du conseil d'administration (60-30-20) afin de se conformer au décret 1027-2020 et à la Directive sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents du Secrétariat du Conseil du trésor ;

Considérant l'analyse du projet de révision effectuée par le comité de gouvernance et d'éthique le 16 novembre 2020;

Considérant la recommandation effectuée par le comité de gouvernance et d'éthique :

Il est proposé par Monsieur Djama Ahmed, appuyé par Madame Édith Lacasse et résolu que le conseil d'administration adopte la révision de la Politique - Frais de déplacement, de séjours et de représentation des membres du conseil d'administration (60-30-20) tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

Résolution

C.A.-20-21-026

8. RECOMMANDATION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

8.1 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2019-2020

Considérant les articles 286 et 287 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3);

Considérant la présentation des états financiers 2019-2020 effectuée auprès des membres du Comité de vérification le 23 novembre 2020;

Il est proposé par Monsieur Jean-Charles Gendron, appuyé par Madame Julie Boisvert et résolu que le conseil d'administration prenne acte du dépôt des états financiers du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité

Résolution

C.A.-20-21-027

8.2 RÉGIME D'EMPRUNT À LONG TERME

Considérant que, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2021, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 23 154 000,00 \$;

Considérant que, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

Considérant que le ministre de l'Éducation (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 25 novembre 2020;

Il est proposé par Madame Mylène Larocque, appuyé par Monsieur Dominique Kenney et résolu :

1. Qu'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2021, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 23 154 000 \$, soit institué;

2. Que les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :

- a) Malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1er juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période,

9.1 Dépôt du procès-verbal adopté de la rencontre du comité de gouvernance et d'éthique du 16 novembre 2020 et du procès-verbal en mode « document de travail » de la rencontre du comité de gouvernance et d'éthique du 18 janvier 2021

9.2 Dépôt du plan de travail révisé du comité de gouvernance et d'éthique

par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des centres de services scolaires, soit dépassé;

- b) L'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux centres de services scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
- c) Chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
- d) Le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le ministre;

3. Qu'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;

4. Qu'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :

- a) L'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
- b) Chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
- c) Le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
- d) Afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.

5. Que l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;

9.3 Adoption de la
révision du
renseignement
général « Emblème
corporatif (01-04-
00) »

6. Que l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

La présidence du conseil d'administration;

La présidence du comité de vérification;

La direction générale; ou

la direction générale adjointe à l'administration ;

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissants conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, les conventions d'hypothèque mobilière et les billets, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

7. Que, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

Adoptée à l'unanimité

Résolution

C.A.-20-21-028

8.3 DÉPÔT DU PLAN DE TRAVAIL DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES

Considérant la présentation faite au comité de répartition des ressources le 4 novembre 2020 ;

Considérant la volonté des membres du comité de répartition des ressources de fixer un plan de travail pour l'année 2020-2021 ;

Considérant les recommandations du comité de répartition des ressources ;

Considérant le dépôt et la présentation effectuée auprès du Comité de vérification lors de la rencontre du 23 novembre 2020 ;

Il est proposé par Monsieur Simon Leclair, appuyé de Madame Édith Lacasse et résolu que le conseil d'administration prenne acte du dépôt du plan de travail du comité de répartition des ressources pour l'année 2020-2021.

Adoptée à l'unanimité

Résolution

C.A.-20-21-029

9.4 Adoption de la
révision
renseignement
général « Mission,
vision et valeurs
(02-01-00) »

9.5. Adoption de la
révision de la
« Politique sécurité
de l'Information
(80-11-20) »

9.6 Adoption de la
révision du
Règlement
Délégation de
certains pouvoirs et
certaines fonctions
aux diverses
instances du CSSPO
(03-01-10)

8.4 DÉPÔT DU PLAN DE TRAVAIL DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Considérant la présentation faite au comité de vérification le 23 novembre 2020 ;

Considérant la volonté des membres du comité de vérification de fixer un plan de travail pour l'année 2020-2021 ;

Considérant les recommandations du comité de vérification ;

Il est proposé par Monsieur Dominique Kenney, appuyé de Monsieur Raïmi Osseni et résolu que le conseil d'administration prenne acte du dépôt du plan de travail du comité de vérification pour l'année 2020-2021.

Adoptée à l'unanimité

Résolution

C.A.-20-21-030

9. RESSOURCES MATÉRIELLES

9.1 PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

DEMANDE D'AJOUT D'ESPACE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC (MEQ)

Considérant la demande d'ajout d'espace effectuée en octobre 2020 auprès du Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

Considérant la résolution C.C.-18-19-236 adoptée par le Conseil des commissaires lors de la séance du 26 juin 2019, demandant la construction d'une nouvelle école dans le secteur de Chelsea;

Considérant la résolution C.C.-18-19-177 adoptée par le Conseil des commissaires lors de la séance du 24 avril 2019, demandant l'ajout de 4 locaux à l'École des Tournesols – Immeuble de la Petite-Ourse;

Considérant la résolution C.C.-18-19-176 adoptée par le Conseil des commissaires lors de la séance du 24 avril 2019, demandant l'ajout de 4 locaux à l'École des Tournesols – Immeuble des Tournesols;

Considérant la résolution C.C.-18-19-175 adoptée par le Conseil des commissaires lors de la séance du 24 avril 2019, demandant l'ajout de 4 locaux à l'École des Cavaliers;

Considérant la résolution C.C.-18-19-174 adoptée par le Conseil des commissaires lors de la séance du 24 avril 2019, demandant l'ajout de 4 locaux à l'École Euclide-Lanthier;

Considérant le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO);

Considérant la croissance démographique sur le territoire de la CSSPO et la volonté du gouvernement du Québec de déployer l'offre de services éducatifs au niveau préscolaire 4 ans à l'ensemble des élèves;

Considérant que la direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs du MEQ prévoit une augmentation de la clientèle de 966 élèves au secondaire au cours des dix prochaines années;

Considérant le développement des ensembles résidentiels qui a cours dans le territoire du CSSPO ;

Il est proposé par Monsieur Dominique Kenney, appuyé par Madame Julie Boisvert que :

1- Le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO) réitère les demandes qu'il avait effectuées au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en avril et en octobre 2019 pour:

- L'ajout de 4 locaux supplémentaires à l'École Euclide-Lanthier (immeuble 772005);
 - L'ajout de 4 locaux supplémentaires à l'École des Tournesols (immeuble 772016);
 - L'ajout de 4 locaux supplémentaires à l'École des Tournesols (immeuble 772020);
 - L'ajout de 4 locaux supplémentaires à l'École des Cavaliers (immeuble 772018);
 - L'ajout d'une école primaire (École 039) de type 2-2-12 dans le secteur 772P06 (Chelsea);
- et

2 Que le CSSPO dépose de nouvelles demandes au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) pour:

- La construction d'une nouvelle école primaire de type 3-3-18 (021) dans le secteur sud-est ou nord-est du CSSPO;
- La construction d'une nouvelle école secondaire d'une capacité de 1 240 élèves dans le secteur urbain-centre ou urbain-ouest du CSSPO.

Adoptée à l'unanimité

Résolution

C.A.-20-21-031

En réponse à la question de Madame Yanika Whiteman, Monsieur Stéphanne Lacasse fournit des explications sur la définition des secteurs sud-est ou nord-est pour la nouvelle école primaire demandée.

10.1 Dépôt du
procès-verbal adopté
de la rencontre du
comité de
vérification du 23
novembre 2020 et
du procès-verbal
sous mode
« document de
travail » de la
rencontre du comité
de vérification du 8
février 2021

10.2. Dépôt du
procès-verbal adopté
de la rencontre du
comité de
vérification du 23

novembre 2020 et
du procès-verbal
sous mode
« document de
travail » de la
rencontre du comité
de vérification du 8
février 2021

9.2 DESTINATION DES IMMEUBLES 2021-2022 (ÉCOLE 036 ET ÉCOLE 040)

Considérant qu'en vertu de l'article 193, 2^e alinéa de la *Loi sur l'instruction publique*, le Comité de parents doit être consulté sur le plan de répartition et de destination des immeubles du centre de services scolaire;

Considérant que les immeubles 036 et 040 seront disponibles au courant de l'année scolaire 2021-2022;

Considérant le surplus de clientèle au niveau secondaire dans le secteur ouest du territoire (Aylmer);

Considérant que l'ouverture de l'école 040 est prévue pour janvier 2022;

Considérant que l'ouverture de l'immeuble 036 est prévue pour juillet 2021;

Considérant la consultation effectuée auprès des conseils d'établissement de l'École secondaire Grande-Rivière, de l'École du Marais, de l'École du Plateau, de l'École des Deux-Ruisseaux et de l'École de l'Amérique-Française;

Considérant la consultation menée auprès du Comité de parents le 25 novembre 2020;

Il est proposé par Monsieur Raïmi Osseni, appuyé de Madame Christelle Clément que l'immeuble 040 soit destiné au secteur secondaire à partir de l'année scolaire 2021-2022; et

Que l'immeuble 036 soit destiné au secteur préscolaire, primaire et secondaire afin d'accueillir temporairement les élèves du secteur secondaire de l'école 040 lors de la rentrée scolaire 2021-2022 et d'accueillir les élèves du secteur préscolaire et primaire lorsque les élèves du secteur secondaire intégreront l'immeuble 040.

10.3. Nomination du
vérificateur externe

Adoptée à l'unanimité

Résolution

C.A.-20-21-032

Mme Nadine Peterson fournit des explications sur la proposition déposée.

En réponse à la question de M. Simon Leclair, Mme Peterson indique que nous conservons, à ce jour, la date d'ouverture de janvier 2022 pour l'École 040 par mesure de prudence.

Madame Nadine Peterson explique à l'assemblée qu'elle se retire des discussions entourant les résolutions d'embauche de personnel professionnel de la construction (points 9.3, 9.4 et 9.5 à l'ordre du jour) afin d'éviter toute apparence de conflits d'intérêts.

10.4 Autorisation –
Aliénation immeuble
Sainte-Thérèse

9.3 EMBAUCHE DE PERSONNEL PROFESSIONNEL DE LA CONSTRUCTION – INGÉNIERIE EN STRUCTURE ET CIVIL – PROJET « CONSTRUCTION – ÉCOLE 037 »

Considérant l'autorisation ministérielle pour un projet de construction d'une école primaire (037) dans le secteur Aylmer ;

Considérant que le *Règlement sur les contrats de service des organismes publics* prévoit que les contrats pour les professionnels de la construction, architectes et ingénieurs, sont octroyés, par un Comité de sélection, à la suite d'un appel d'offres public basé sur des critères de qualité ;

Considérant les termes de notre appel d'offres public No.20-21-21 ;

Considérant les délibérations des membres du Comité de sélection pour le choix des professionnelles et professionnels de la construction en ingénierie en structure et civil le 19 novembre 2020;

Considérant la recommandation du Comité de sélection ;

Il est proposé par M. Arona Bathily, appuyé de Madame Édith Lacasse et résolu que le conseil d'administration octroie le contrat relatif à l'embauche de personnel professionnel de la construction – ingénierie en structure et civil pour la construction de l'école 037 à la firme STANTEC Experts-conseils ltée, située au 1331, avenue Clyde, bureau 400, Ottawa (Ontario) K2C 3G4, selon les termes du devis descriptif de notre appel d'offres ; et

Que les honoraires soient conformes au règlement « *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs (Loi sur les contrats des organismes publics)* » en vigueur, selon la méthode à pourcentage.

Adoptée à l'unanimité

Résolution

C.A.-20-21-033

9.4 EMBAUCHE DE PERSONNEL PROFESSIONNEL DE LA CONSTRUCTION – ARCHITECTES – PROJET « CONSTRUCTION ÉCOLE 037 »

Considérant l'autorisation ministérielle pour un projet de construction d'une école primaire (037) dans le secteur Aylmer ;

Considérant que le *Règlement sur les contrats de service des organismes publics* prévoit que les contrats pour les professionnels de la construction, architectes et ingénieurs, sont octroyés, par un Comité de sélection, à la suite d'un appel d'offres public basé sur des critères de qualité ;

Considérant les termes de notre appel d'offres public No.20-21-20 ;

Considérant les délibérations des membres du Comité de sélection pour le choix du personnel professionnel de la construction en architecture le 19 novembre 2020 ;

Considérant la recommandation du Comité de sélection ;

Il est proposé par Monsieur Arona Bathily, appuyé par Madame Édith Lacasse et résolu que le conseil d'administration octroi le contrat relatif à l'embauche de personnel professionnel de la construction – Architecte pour la construction de l'école 037 à la firme Provencher Roy BBBL architectes en consortium, située au 173, promenade du Portage, 3e étage, Gatineau (Québec) J8X 2K5, selon les termes du devis descriptif de notre appel d'offres; et

Que les honoraires soient conformes au règlement « *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes (Loi sur les contrats des organismes publics)* » en vigueur, selon la méthode à pourcentage.

Adoptée à l'unanimité

Résolution

C.A.-20-21-034

9.5 EMBAUCHE DE PERSONNEL PROFESSIONNEL DE LA CONSTRUCTION – INGÉNIERIE EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ – PROJET DE CONSTRUCTION ÉCOLE 037

Considérant l'autorisation ministérielle pour un projet de construction d'une école primaire (037) dans le secteur Aylmer ;

Considérant le *Règlement sur les contrats de service des organismes publics* prévoit que les contrats pour les professionnels de la construction, architectes et ingénieurs, sont octroyés, par un Comité de sélection, à la suite d'un appel d'offres public basé sur des critères de qualité ;

Considérant les termes de notre appel d'offres public No.20-21-23 ;

Considérant les délibérations des membres du Comité de sélection pour le choix du personnel professionnel de la construction en ingénierie de mécanique et électricité du bâtiment le 19 novembre 2020;

Considérant la recommandation du Comité de sélection ;

11.1 Dépôt du
procès-verbal sous
format « document
de travail » du
comité de ressources
humaines du 11
janvier 2021

11.2 Dépôt du plan
de travail du comité
de ressources
humaines

Il est proposé par Monsieur Arona Bathily, appuyé de Madame Édith Lacasse et résolu que le conseil d'administration octroi le contrat relatif à l'embauche de personnel professionnel de la construction – ingénierie en mécanique et électricité pour la construction de l'école 037 à la firme Bouthillette Parizeau Inc., située au 430, boulevard de l'Hôpital, Bureau 210, Gatineau (Québec) J8V 1T7, selon les termes du devis descriptif de notre appel d'offres ; et

Que les honoraires soient conformes au règlement « Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs (Loi sur les contrats des organismes publics) » en vigueur, selon la méthode à pourcentage.

12.1 Adoption de
l'addenda à la
« Politique en
matière de transport
scolaire (30-20-20) »

Adoptée à l'unanimité

Résolution

C.A.-20-21-035

9.6 EMBAUCHE DE PERSONNEL PROFESSIONNEL DE LA CONSTRUCTION – INGÉNIERIE DES SOLS – PROJET DE CONSTRUCTION - ÉCOLE 037

Considérant l'autorisation ministérielle pour un projet de construction d'une école primaire (037) dans le secteur Aylmer ;

Considérant le Règlement sur les contrats de service des organismes publics prévoit que les contrats pour les professionnels de la construction, architectes et ingénieurs, sont octroyés, par un Comité de sélection, à la suite d'un appel d'offres public basé sur des critères de qualité;

Considérant les termes de notre appel d'offres public No.20-21-22 ;

Considérant les délibérations des membres du Comité de sélection pour le choix du personnel professionnel de la construction en ingénierie des sols, matériaux et géo-environnement le 23 novembre 2020;

Considérant la recommandation du Comité de sélection ;

Il est proposé par Monsieur Arona Bathily, appuyé de Madame Édith Lacasse et résolu que le conseil d'administration octroi le contrat relatif à l'embauche de personnel professionnel de la construction – Ingénierie des sols, matériaux et géo-environnement pour la construction de l'école 037 à la firme SNC-Lavalin GEM Québec inc., située au 420 boulevard Maloney E, Bureau 6, Gatineau (Québec) J8P 1E7, selon les termes du devis descriptif de notre appel d'offres ; et

13.1 Approbation du
protocole d'entente
relatif à
l'hébergement
temporaire
d'urgence de
sinistrés en cas de
sinistre majeur entre
la ville de Gatineau
et le Centre de
services scolaires des
Portages-de-
l'Outaouais

13.2 Dépôt de l'avis
juridique de la
Fédération des
centres de services
scolaires du Québec
(FCSSQ) en lien avec
la rémunération des
membres du CA.

14.1 Adhésion au
mandat du centre
d'acquisitions
gouvernementales
(CAG) relatif à

Que les honoraires soient conformes au règlement « Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs (Loi sur les contrats des organismes publics) » en vigueur, selon la méthode à pourcentage.

Adoptée à l'unanimité

Résolution

C.A.-20-21-036

9.7 APPROBATION – PROMESSE D'ACHAT ET ACTES JURIDIQUES RELATIFS À L'ACQUISITION PAR LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS D'UN TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE 037

Considérant la demande d'ajout d'espace auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour une école primaire de type 4-24 dans le secteur urbain ouest du territoire du Centre de services scolaire effectué le 14 septembre 2016 (CC. 16-17-005) et réitérée le 28 juin 2017 (CC. 16-17-212), le 22 juin 2018 (CC. 17-18-226);

Considérant la demande auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour l'ajout de 4 locaux additionnels afin d'en faire une école de type 8-24 le 24 avril 2019 (CC. 18-19-181);

Considérant que le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO) a obtenu l'octroi par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) d'une subvention pour la construction d'une école primaire (École 037), dans le secteur Aylmer ;

Considérant que le terrain visé dans le projet de développement La Croisée dans le secteur Aylmer répond aux besoins des élèves et aux exigences du CSSPO ;

Considérant les discussions et les négociations qui ont eu lieu entre le propriétaire actuel du terrain et le CSSPO afin de conclure la promesse d'achat, donc copie est annexée aux présente ;

Considérant la nécessité d'obtenir l'autorisation ministérielle pour l'acquisition et le financement du terrain ;

Il est proposé par Monsieur Richard Bilodeau, appuyé de Monsieur Raïmi Osseni et résolu que le conseil d'administration approuve et autorise la directrice générale à signer une promesse d'achat d'un terrain d'une superficie de 18 242,1 mètres carrés, désigné comme étant une partie du lot 4 570 410 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, pour un montant de 4 500 000,00 \$ (avant taxes), du promoteur Maisons Richcraft Ltée situé dans le projet de développement La Croisée ; et

l'acquisition de
licences Microsoft
pour le CSSPO

Que, suite à l'obtention de l'autorisation ministérielle pour l'acquisition et le financement du terrain, le conseil d'administration autorise la directrice générale à signer, devant notaire, l'acte de vente ou de cession ainsi que tout acte juridique nécessaire au transfert de propriété dudit terrain où sera construite la future école 037 du CSSPO.

Adoptée à l'unanimité

Résolution

C.A.-20-21-037

Mme Nadine Peterson fournit des explications sur le processus de négociation et indique que c'est un projet accéléré en vertu du Projet de loi 66, Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure

9.8 SOUSSIONS – QUALIFICATION DE PRESTATAIRES DE SERVICES EN ARCHITECTURE

Considérant les allocations budgétaires octroyées par le Ministère de l'éducation du Québec au Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO) dans différentes mesures de maintien d'actifs ;

Considérant que les contrats de services professionnels de la construction pour lesdits projets peuvent être octroyés, dans un principe de rotation, à des firmes faisant partie d'une liste constituée par un Comité de sélection, à la suite d'un avis public ;

Considérant les termes de notre appel d'offres public No. 20-21-16 ;

Considérant les délibérations des membres du Comité de sélection pour le choix des professionnelles et professionnels de la construction en architecture ;

Considérant la recommandation du Comité de sélection ;

Il est proposé par Monsieur Djama Ahmed, appuyé de Monsieur Dominique Kenney et résolu que le conseil d'administration nomme les firmes en architecture suivantes sur la liste des prestataires qualifiés pour le CSSPO, selon les termes du devis descriptif de l'appel d'offres public, pour les différents projets retenus dans le cadre des mesures de maintien d'actifs pour la période du 8 décembre 2020 au 8 décembre 2023 :

15. Autres sujets

16. Auto-évaluation
de la rencontre

FCSD architecture + design Inc. 15, rue Connaught Gatineau (Québec) J8Y 4C8	Lapalme Rheault architectes + associés 53, boulevard St-Raymond, Suite200A Gatineau (Québec) J8Y 1R8
Mercier Pfalzgraf architectes Inc. 885 boulevard de la Carrière, Suite 101 Gatineau (Québec) J8Y 6S6	A4 Architecture +Design Inc. 1885, rue Saint-Louis, Suite 100 Gatineau(Québec) J8T 6G4

17. Levée de la
rencontre

Adoptée à l'unanimité

Résolution

C.A.-20-21-038

Mme Nadine Peterson explique le processus de firmes en rotation et pourquoi nous sommes allés en appel d'offres.

9.9 SOUMISSIONS – PROJET - « RECONSTRUCTION – ÉCOLE SECONDAIRE MONT-BLEU »

Considérant les termes de notre appel d'offre publique No. 20-21-11 ;

Considérant que, faisant suite au sinistre survenu le 21 septembre 2018, ces travaux sont nécessaires afin de rendre l'École secondaire Mont-Bleu accessible à l'accueil des élèves ;

Considérant l'analyse des soumissions reçues et la recommandation de la firme de professionnels Mercier Pfalzgraf Architectes Inc. d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme aux devis ;

Considérant la recommandation du Service des ressources matérielles;

18. Huis clos
statutaire

Considérant la consultation effectuée auprès du Ministère de l'éducation du Québec suite aux résultats de l'appel d'offres ;

Il est proposé par Monsieur Simon Leclair appuyé de Madame Christelle Élément et résolu que le conseil d'administration octroi le contrat relatif au projet « Reconstruction - École secondaire Mont-Bleu » à l'entreprise Boless inc., située au 15 rue Buteau, Gatineau (Québec) J8Z 1V4, au montant de 37 249 000,00 \$ (avant taxes), soumission la plus basse conforme.

Adoptée à l'unanimité

Résolution

C.A.-20-21-039

10. RESSOURCES INFORMATIQUES

10.1 ADHÉSION AU MANDAT D'ACQUISITION GOUVERNEMENTALE (CAG) RELATIF À L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE LABORATOIRES CRÉATIFS

Ce sujet est ajourné

11 RESSOURCES ÉDUCATIVES

11.1 ADOPTION DES CALENDRIERS SCOLAIRES 2021-2022

Considérant la consultation effectuée auprès du Comité consultatif de gestion le 14 janvier 2020;

Considérant la consultation effectuée auprès du Comité de parents le 21 janvier 2020;

Considérant la consultation effectuée auprès du Comité des services éducatifs le 28 janvier 2020;

Considérant la consultation effectuée auprès des enseignants des centres de la formation générale des jeunes et de la formation professionnelle;

Considérant la consultation effectuée auprès du Comité des relations de travail du personnel enseignant le 22 octobre 2020;

Considérant l'article 8-4.01 de la convention collective des enseignants qui stipule que le centre de services scolaire doit s'entendre avec le syndicat pour débiter l'année scolaire avant le 1er septembre;

Il est proposé par Madame Susanne Trachsel, appuyé de Monsieur Djama Ahmed et résolu que le conseil d'administration adopte les calendriers 2021-2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution

C.A.-20-21-040

12. AUTRES SUJETS

12.2 MODIFICATION DES MEMBRES AU COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES ET AU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Considérant la résolution C.A.-20-21-010 désignant les membres du comité de vérification;

Considérant la résolution C.A.-20-21-011 désignant les membres du comité de ressources humaines ;

Considérant la recommandation donnée lors de formation offerte aux présidences et directions générales par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) le 4 novembre 2020 voulant qu'aucun employé ne soit membre du comité des ressources humaines;

Considérant la volonté de Madame Christelle Élément de joindre le comité de vérification;

Considérant la volonté de Madame Julie Boisvert de joindre le comité des ressources humaines;

Il est proposé par Madame Susanne Trachsel, appuyé par Monsieur Simon Leclair et résolu :

- a) De modifier la résolution C.A.-20-21-010 afin de retirer le nom de Madame Julie Boisvert et d'ajouter le nom de Madame Christelle Élément à titre de membre du comité de vérification; et
- b) De modifier la résolution C.A.-20-21-011 afin de retirer le nom de Madame Christelle Élément et d'ajouter le nom de Madame Julie Boisvert à titre de membre du comité de ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité

Résolution

C.A.-20-21-042

13 AUTO-ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Monsieur Richard Bilodeau invite les membres à remplir le formulaire et indique qu'un retour sera effectué.

À la demande de Monsieur Dominique Kenney, une boîte de commentaire sera ajoutée au formulaire et celui-ci sera envoyé aux membres par courriel demain.

14. LEVÉE DE LA RENCONTRE

La levée de la rencontre est proposée par Monsieur Richard Bilodeau, appuyée par Monsieur Dominique Kenney.

Il est 21 heures 0 minute.

Adoptée à l'unanimité

Résolution

C.A.-20-21-043

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE VIRTUELLE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 19 octobre 2020
4. Rapport du président du conseil d'administration
5. Rapport de gestion de la direction générale
 - 5.1 Nouvelle du CSSPO
 - 5.2 Reddition de compte
6. Période d'intervention du public
 - 6.1 Intervention de Monsieur Simon Dostie-Cormier, président du Syndicat du soutien scolaire de l'Outaouais (SSSO-CSQ)
 - a) Les nouveaux investissements
 - b) L'épuisement des membres du personnel de soutien
 - c) Approche nationale pour le conseil d'administration
 - 6.2 Intervention de Monsieur Jonathan Brulotte
 - a) Proposition innovatrice – École secondaire « Forêt Boucher » - vers une vision ancrée dans la communauté
7. **Recommandations du comité de gouvernance et d'éthique**
 - 7.1. Adoption – Révision du « Décret d'établissement (01-05-00) »
 - 7.2. Adoption – Révision de la « Politique sur les critères de répartitions et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires (20-11-20) »
 - 7.3. Adoption - Révision de la « Politique frais de déplacement, de séjours et de représentation des membres du conseil d'administration (60-30-20) »
8. **Recommandations du comité de vérification**
 - 8.1 Dépôt des états financiers 2019-2020 et rapport des auditeurs
 - 8.2 Instauration d'un régime d'emprunt à long terme
 - 8.3 Dépôt du plan de travail du comité de répartition des ressources
 - 8.4 Dépôt du plan de travail du comité de vérification
9. **Ressources matérielles**
 - 9.1 Adoption – Plan québécois des infrastructures (PQI)
 - 9.2 Destination des immeubles 2020-2021 (école 036 et école 040)
 - 9.3 Embauche de personnel professionnel de la construction – Ingénierie en structure civile – Projet « Construction – École 037 »
 - 9.4 Embauche de personnel professionnel de la construction – Architectes - Projet « Construction École 037 »
 - 9.5 Embauche de personnel professionnel de la construction – Ingénierie en mécanique et électricité – Projet « Construction École 037 »
 - 9.6 Embauche de personnel professionnel de la construction – Ingénierie des sols – Projet « Construction École 037 »
 - 9.7 Approbation – Actes juridiques relatifs à l'acquisition d'un terrain pour la future École 037 par le Centre de services des Portages-de-l'Outaouais
 - 9.8 Soumissions – Qualification de prestataires de services en architecture
 - 9.9 Soumissions – Projet « Reconstruction – École secondaire Mont-Bleu »

10. **Ressources informatiques**
 - 10.1 Adhésion au mandat d'acquisition gouvernementale (CAG) relatif à l'acquisition d'équipements de laboratoires créatifs (ajourné)
 11. **Ressources éducatives**
 - 11.1 Adoption des calendriers scolaires 2021-2022
 12. Autres sujets
 - 12.1 Modification des membres du comité de ressources humaines et du comité de vérification
 13. Auto-évaluation de la rencontre
 14. Levée de la rencontre
-